

# Évolution des normes et politiques de protection de l'enfance en Afrique

---

*Que nous en dit l'adoption internationale (AI) ? Cas du Bénin*

CR37 - Congrès AISLF 2021



## Adoption internationale et protection de l'enfance en Afrique

---

*Pratique marginale mais très publicisée*

“

*Toute la vie familiale, jusqu'aux plus petites choses, peuvent être jugées sur la base du niveau de bien-être de l'enfant.*

”

---

*Coester, 1983, p. 135*

**L'enfant, sujet moral par excellence dont la prise en charge a posé question au fil du temps**

“

*...le XX<sup>e</sup> siècle serait celui de l'enfant, même si l'exploitation, le travail ou la prostitution continuent de priver d'innombrables enfants de leur enfance.*

”

---

Ellen KEY

*Citée par Ngombé 2019, 89*

# Objectif

---

Analyser comment les questions morales soulevées par la protection des enfants vont entraîner des changements dans les dispositifs de prise en charge de l'enfance au Bénin à partir des années 1990.

# Plan

---

I- La protection de l'enfance dans le contexte béninois

II- L'émergence d'un nouveau paradigme autour de l'enfant à partir des années 1990

III- Les changements du dispositif béninois d'adoption internationale

IV- Effets de la globalisation sur les politiques familiales béninoises

# I- La protection de l'enfance dans le contexte béninois

---

# La République du Bénin

- **Caractéristiques politiques:** Etat unitaire avec un régime politique présidentiel indépendant depuis 1<sup>er</sup> Août 1960
- Pays démocratique depuis 1990 avec un indice global \* (niveau de démocratie) de 5,6/10
- **... économiques:** PMA avec un PIB estimé à 13 912 028 869 dollars et un PIB par habitant de 3 160 dollars (2018)
- **et démographiques:** Population totale estimée à 11 485 048 avec 10 304 700 Béninois âgés de 0 à 49 ans (2018)
- Taux de **fécondité** de 5
- **Langue officielle** : le Français et 3 principales langues vernaculaires : le Fon, le Haoussa et le Yorouba.





## Contexte social: L'enfant africain et béninois

---

- « *L'étude de l'enfant noir doit le situer à l'intérieur de sa culture, de son univers particulier où prédomine telle forme de pensée, tel climat affectif, tel niveau technique, tel mode d'affirmation de soi, tel type de langage* » ; il faut renoncer « *à l'étudier en fonction de l'enfant d'un autre continent et en constante référence à celui-ci* ». (Erny, 1990, p. 145)
- L'enfant dans la tradition africaine: ce « petit adulte » aux droits flous (*infans*)
- Un enfant qui appartient à sa communauté, qui l'éduque, le forme et en prend soin au travers des liens de solidarité familiale étendus: circulations informelles multiformes
- Un enfant qui contribue à **sa mesure** à la vie familiale, sociale et économique  
=> *caractéristiques aux avantages avérés mais susceptibles d'engendrer des dérives*

# Contexte juridique: hiatus entre les textes et la réalité

Un contexte juridique post-colonial marqué par :

- Une instabilité politique suivie d'un virage marxiste-léniniste peu propice aux avancées juridiques sur le plan des droits humains (*enfermement politico-juridique lié au contexte et à une volonté politique défaillante*).
- La subsistance de l'application du Code civil français de 1958 jusqu'en 1996
- Un retard juridique conséquent malgré les indépendances
- L'absence d'une volonté politique probante en matière de protection de l'enfance

Absence de l'adoption moderne et prédominance des pratiques de fosterage (*Vidomégon*): le recueil d'enfant est limité dans le Coutumier à la famille proche

## II- L'émergence d'un nouveau paradigme autour de l'enfant à partir des années 1990

---

# Les conditions propices à l'émergence d'un nouveau paradigme autour de l'enfant (1)

---

- Démocratisation et néolibéralisme à partir des années 90: changements notables liés à « l'ère du Renouveau démocratique »
- Rôle central joué par les acteurs internationaux dans les changements de politiques et la modernisation du cadre juridique béninois de protection de l'enfance: de l'enfant sans-droits formels à « l'enfant tous-droits »: TdH, *Wildaf*, « partenaires stratégiques » divers (différentes missions diplomatiques, structures d'aides des institutions internationales etc.)
- Prédominance des acteurs non-étatiques dans l'assistance aux populations vulnérables: ONG, OI et associations de droit privé
- Importation des normes juridiques et morales relatives à l'enfance par le biais des instruments internationaux et régionaux (CDE, UA) favorisée par la globalisation

# Les conditions propices à l'émergence d'un nouveau paradigme (2)

---

- Remise en cause des pratiques traditionnelles « a/immorales » et moralisation accrue des rapports familiaux: principalement des traitements réservés aux femmes et aux enfants
- Affaiblissement de la solidarité familiale et transfert progressive des pratiques d'assistance à des entités extérieures au cadre familiale
  - Désengagement progressive de la famille vis-à-vis de l'enfant

Ki-Zerbo (2003) a fait ce constat alarmant : « *d'une société précédemment structurée de telle sorte qu'on n'y trouvait pas d'orphelins, parce que le statut de la grande famille s'y opposait, on est passé à une situation où on les compte par milliers, par dizaines de milliers ; et nombre d'entre eux se retrouvent même abandonnés* ».

“

En vertu du référentiel culturel largement partagé par les nations occidentales et les institutions qui en sont issues, « *le travail et la migration sont perçues par les acteurs de la protection de l'enfance comme appartenant au 'monde des adultes' dont les enfants doivent être protégés et préservés* ». (Whitehead et al., 2007, p. 7)

La vie hors du cadre familial restreint serait donc susceptible d' « *empêcher un développement 'sain' de l'enfant et le faire tomber dans une situation à haut risque* » (Morganti, 2014, p. 84).

« (...) *il y a (...) amalgame entre un phénomène migratoire et un phénomène quasi-esclavagiste* » (Wibrin & Chaumont, 2010).

### **III- Effets dans le contexte béninois**

---

# Quelles externalités aux plans normatif, institutionnel et sociétal?

---

- Redéfinition de l'enfance et de la familialité dans le contexte béninois: biologisme vs juridique
- Instauration récente d'un système de suivi des enfants en difficulté répartis en catégories:
  - enfants en situation difficile (ESD): 16 433 en 2019
    - enfants *dans* et *de* la rue (ER): différenciation entre enfants ponctuellement dans la rue suite à une fugue ou à un conflit avec leurs parents ou famille d'accueil et enfants en rupture avec leurs familles (biologiques et d'accueil) qui y vivent de manière habituelle.
    - orphelins et enfants vulnérables (OEV)
    - enfants face à la justice (EJ)
  - enfants en situation de traite, de travail et de mobilité (5 091)
  - enfants en milieu carcéral (228)
  - enfants victimes de violence (6 845) (mutilations génitales, violences sexuelles, mariage et grossesses précoces etc.)
- Stigmatisation des pratiques traditionnelles favorisant la clandestinité et la vulnérabilité des acteurs-cibles
- Encadrement accru de la circulation des enfants



# L'introduction formelle de l'adoption internationale

---

- Evolution de l'ordre juridique de protection de l'enfance:
  - Le plaidoyer efficace fait par la Conférence de La Haye et le UN Committee on the Rights of the Child (CRC)
  - Effets de la raréfaction des possibilités d'adoption internationale offertes par les continents d'origine traditionnels
  - La réactivation des liens historiques et une diplomatie efficiente
- Ratification de la CLH-93 en 2018 et intégration de l'adoption et de ses différentes modalités dans le droit positif béninois comme solution de protection de l'enfance: création de normes et de dispositifs nationaux dédiés

# Conclusion

---

- Moralisation qui entraîne un passage de l'« *adoption* » au sens du Coutumier béninois aux adoptions formelles
- La formalisation de l'adoption internationale dans un contexte dominé par les usages informels: réponse extérieure à une demande extérieure et non-endogène
- Adoption internationale et « biologisme »: l'adopté international demeure-t-il Béninois?
- Globalisation de la famille: politiques familiales béninoises